



FICHE SANITAIRE

d'après l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles.
Conformément à la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à mi@mairie-issou.fr ou enfance@mairie-issou.fr

1-ENFANT :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON FILLE

L'enfant est-il en PAI* ? oui non

* protocole d'accueil individualisé pour les enfants présentant des pathologies chroniques et/ou allergies

Photo obligatoire

2- VACCINS OBLIGATOIRES ou contre-indication cochez les vaccins pour lesquels

votre enfant est à jour : antidiptérique antitétanique antipoliomyélitique

3 - ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX OU CHIRURGICAUX ou tout élément d'ordre médical considéré par les parents ou le responsable légal du mineur comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement des activités :

4 - PATHOLOGIES CHRONIQUES OU AÏGUES EN COURS :

Le cas échéant, les coordonnées du médecin traitant seront fournies. Si un traitement est à prendre durant tout ou partie du séjour, l'ordonnance du médecin devra être jointe et, s'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites. Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom du mineur devront être inscrits sur l'emballage.

PATHOLOGIES, ALLERGIES :

TRAITEMENTS :

MÉDECIN TRAITANT : TÉLÉPHONE :

CONDUITE à TENIR EN CAS DE CRISE : (à délivrer par le médecin)

L'enfant peut-il pratiquer toutes les activités proposées par la Maison des Jeunes ? (piscine, vélo, activités en plein air...) oui non si non expliquez brièvement les raisons

5 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

ÉLÉMENTS IMPORTANTS DONT VOUS VOUDRIEZ FAIRE PART AU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE :

L'enfant mange-t-il toutes les viandes ? Si non quelle viande ne consomme-t-il pas ?

TOURNEZ S'IL VOUS PLAÎT

6 - AUTORISATION ET SOUHAIT :

Je soussigné,

autorise par la présente la mairie d'Issou, à diffuser la (les) photographie(s) prises lors des activités et sorties de la Maison des Jeunes sur laquelle (lesquelles) figure mon enfant.

n'autorise pas

Cette autorisation est valable :

-Pour l'édition de documents de nature pédagogique (journal interne et externe)

-Pour des expositions relatives au centre, aux activités ou aux séjours.

-Pour la publication sur le site internet/BLOG propre à la mairie.

Ces documents ne seront en aucun cas destinés à des transactions financières

Cette autorisation est valable pour une durée de un an et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

je souhaite recevoir à l'adresse mail suivante :@.....
les informations de la Maison de Jeunes.

Fait à le
(Signature)

7 - PERSONNES AUTORISÉES à RÉCUPERER L'ENFANT

Seules les personnes majeures et présentant pièce d'identité seront autorisées à récupérer votre enfant.

NOM : PRÉNOM : TEL :

NOM : PRÉNOM : TEL :

NOM : PRÉNOM : TEL :

NOM : PRÉNOM : TEL :

Si un des deux parents n'a pas d'autorisation pour venir chercher l'enfant, vous devez joindre un jugement du tribunal.

8 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

PARENT 1/TUTEUR-RICE :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

PORTABLE :

BUREAU :

PARENT 2 :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

PORTABLE :

BUREAU :

Nous soussignés, et
Responsables légaux de l'enfant, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisons le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état de l'enfant.

Date : Signatures :